

Le Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410

**Mémoire
présenté
lors de la séance des audiences publiques
du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**par
Normand Legault
Deuxième vice-président
Fédération des producteurs maraîchers du Québec
2 octobre 2006**

La Fédération des producteurs maraîchers du Québec

Fondée en 1980, la Fédération des producteurs maraîchers du Québec (FPMQ) est une organisation démocratique qui représente et défend les intérêts des producteurs, appuie la recherche et le développement technologique, facilite l'accès aux marchés et fait la promotion des productions maraîchères et de petits fruits afin d'améliorer les revenus des entreprises maraîchères. La FPMQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Composition de l'organisme

La Fédération des producteurs maraîchers du Québec représente près de 1 100 producteurs et productrices agricoles cultivant une superficie de 5 hectares et plus en productions maraîchères et petits fruits.

Implication dans la présentation de ce mémoire

La présence de mes deux filles étudiantes à l'Université de Sherbrooke m'a interpellé en tant que producteur maraîcher, surtout que l'une d'elles a travaillé tout l'été 2006 à la Ferme Sainte-Catherine. C'est à titre de deuxième vice-président de la Fédération des producteurs maraîchers du Québec que je fais cette intervention.

Importance de la production de la Ferme Sainte-Catherine

À moins de un kilomètre de l'Université de Sherbrooke, la Ferme Sainte-Catherine est l'une des rares fermes horticoles permettant la vente directe aux consommateurs :

L'entreprise commercialise la totalité de ses produits, frais et transformés, à son kiosque de vente situé en bordure de la route 216.

(Rapport DA 20 produit en septembre 2006 par le consultant Groupe conseil UDA inc.)

Entre autres, à la Ferme Sainte-Catherine, la culture de 34 variétés d'arbres fruitiers constitue

un verger d'environ 4 200 pommiers nains, des poiriers, pruniers et cerisiers. (Rapport DA 20)

La production de légumes cueillis tout au long de la journée, la vente de fleurs sélectionnées tous les jours permettent d'approvisionner une grande quantité de clients. Son fort achalandage, la constante progression et le développement de l'entreprise laissent croire à une expansion constante.

Comme l'explique avec évidence le rapport DA 20 :

Cette entreprise bien que de petite taille, est des plus dynamiques. Sa vocation horticole, tant maraîchère que fruitière et floricole, s'intègre très bien dans la communauté dans laquelle elle évolue et sa mise en marché s'est adaptée à sa localisation périurbaine. Située à proximité de la ville et de quartiers résidentiels, l'entreprise répond aux besoins des consommateurs du milieu local par un large éventail de produits offerts.

Impacts du tracé A nord sur la pérennité de l'entreprise

La proposition du tracé A nord par le promoteur ministère des Transports peut sérieusement mettre en péril la pérennité du développement de l'entreprise Ferme Sainte-Catherine.

L'implantation du kiosque a été choisie pour un accueil chaleureux des clients. La présence future de l'autoroute 410, les futures bretelles de sortie de l'autoroute se joignant à la route régionale 216 à proximité d'une entreprise de vente directe en bordure de la route ne peuvent que détruire le cachet des champs de fleurs.

L'accessibilité visuelle et l'intérêt champêtre de l'emplacement du kiosque vont être amputés par la proximité de l'autoroute 410. De plus, le morcellement, tel que proposé par le promoteur, réduit les capacités d'expansion de l'entreprise que celle-ci a réussi à conserver depuis les vingt-quatre dernières années.

Par ailleurs, la solution d'agrandissement de la Ferme Sainte-Catherine par le déplacement de sol n'est pas nécessairement un gage de succès dans le but de relocaliser le verger présentement en exploitation. À titre de producteur agricole, j'estime que cela prendrait minimalement de trois à cinq ans avant que le nouveau site puisse accueillir la plantation des pommiers pour le verger. L'enrichissement par la culture d'engrais vert sera nécessairement obligatoire pendant cette période pour atteindre un niveau de matières organiques requises avant l'implantation avec succès d'arbres fruitiers.

Il ne faut pas oublier que le sol reconstitué devra au préalable être amendé par des méthodes culturales respectant les objectifs de production d'un verger biologique. La composition de matières organiques sera-t-elle à un niveau qui pourra permettre l'implantation d'arbres fruitiers en production biologique?

Même si l'entreprise n'est pas reconnue par un organisme de certification biologique, la pratique de la lutte intégrée est présentement utilisée pour la régie du verger, ce qui manifeste un grand souci du respect des consommateurs.

Une des rares entreprises de vente à la ferme à proximité de Sherbrooke

La Ferme Sainte-Catherine dessert une clientèle satisfaite d'être à proximité de leur lieu de résidence. **Les consommateurs peuvent se compter choyés d'avoir un garde-manger dans leur jardin.** Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation incite les entreprises agricoles à distribuer leurs productions directement aux consommateurs. De plus, cette entreprise transforme une partie de sa production à la ferme.

Le succès de cette entreprise agricole, toujours en essor depuis ses débuts, se continue grâce au lien de confiance établi avec sa clientèle. Il est très sécurisant de connaître la provenance de ses fruits et légumes pour nourrir sa famille. De plus, cette ferme familiale tend à réaliser les objectifs du Développement durable, c'est-à-dire de permettre l'alimentation directement à la ferme tout en réduisant les déplacements du transport par camions des marchandises des centres de distribution aux magasins d'alimentation.

La salubrité des fruits et légumes à la ferme

Dans le Guide de salubrité des fruits et légumes à la ferme, rédigé par le Conseil canadien de l'horticulture, une recommandation porte sur le fait de prendre connaissance du type de culture des trois dernières années avant l'implantation d'une nouvelle culture. La vigilance devrait être encore plus grande dans le cas de transport de sol.

S'il y a un risque potentiel de contamination par la présence de résidus de produits chimiques, entre autres, pour un souci de sécurité alimentaire, on devra vérifier la qualité de ce sol remanié par des analyses de sol avant même qu'il soit soumis à des usages agricoles. Cette condition est encore plus obligatoire dans le cas d'une exploitation de verger biologique.

Par ailleurs, une question demeure : toutes les eaux de surface provenant du futur emplacement de l'autoroute ont-elles fait l'objet d'une étude de comportement hydrologique? On se rappellera qu'à la fonte des neiges, l'écoulement de ces eaux peut apporter un risque de contamination de la nappe phréatique qui alimente le bassin versant du verger.

De plus, la qualité de l'eau souterraine servant à alimenter naturellement les arbres fruitiers du verger existant ou relocalisé devrait être exempt d'éléments susceptibles de propager la contamination. À la suite de l'épandage de sels de déglacage, des éléments peuvent provoquer une contamination par une addition potentielle dans les années futures.

De même, les déplacements aériens des sels de déglacage peuvent-ils se déposer sur les arbres fruitiers en bordure de la future autoroute? Une étude d'impact sur ce sujet devrait être complétée avant d'autoriser le parcours dans sa proposition actuelle.

Conclusion

Le Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 ne doit en aucun cas mettre en péril la pérennité et l'expansion de l'entreprise Ferme Sainte-Catherine.

De plus, le tracé du futur autoroute doit aussi permettre une constante rigueur dans la salubrité des fruits et légumes récoltés et vendus sur les lieux mêmes de la Ferme Sainte-Catherine.

Pour toutes les raisons évoquées dans le contenu de ce mémoire, il serait souhaitable de ne pas autoriser la variante A nord dans la proposition de tracé du Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410. Les impacts négatifs de ce tracé sont importants pour la pérennité du développement de l'entreprise Ferme Sainte-Catherine. La qualité des fruits et légumes achetés par les clients de cette ferme en restera toujours la principale préoccupation.